



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 26/83

Concerne : demande de crédit supplémentaire de Fr. 4'103'000.- pour la suppression du passage à niveau et son remplacement par un passage inférieur.

Responsable : la Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 13 novembre 1980, le Conseil communal de Prangins a adopté le préavis No 37/80 et accordé un crédit de Fr. 3'471'000.- pour l'exécution du projet en question.

Ce crédit avait été calculé sur la base d'un devis estimatif du bureau d'étude Zschokke du 10.9.1980, confirmé par un document détaillé portant la date du 27.10.1980, et faisant ressortir un coût total de l'ouvrage de Fr. 5'425'000.-, aux prix valables au 31.8.1980. Le bureau d'étude précisait que son devis global devait être compris dans une fourchette de $\pm 10\%$.

Vu la subvention des CFF de Fr. 1'254'000.- et la participation de l'Etat de Vaud de Fr. 700'000.-, le crédit sollicité était arrêté à Fr. 3'471'000.-.

La subvention attendue de l'Office fédéral des routes, estimée à l'époque et dans la meilleure des hypothèses à Fr. 1'200'000.- n'était en revanche pas prise en considération, vu son versement échelonné. En fin de compte, cette subvention a été fixée par l'OFR à Fr. 756'000.-, dont Fr. 672'560.- ont été versés à ce jour.

Les travaux, adjugés à fin août 1981, ont débuté en septembre de la même année. Toute priorité était accordée à la réalisation du pont CFF proprement dit (lot 1), en vue de l'introduction de l'horaire cadencé le 23 mai 1982 et la suppression, dès cette date, de tout ralentissement des trains.

Pour atteindre cet objectif, l'ordre des travaux initialement prévu a été renversé, afin de satisfaire les exigences des CFF quant à ce délai impératif.

Postérieurement au devis estimatif du 27.10.1980, des sondages complémentaires ont été effectués à la demande de la maison Zschokke et ont révélé, à l'endroit du passage, la présence de limon plus ou moins fluent au-dessous du niveau de l'eau. Par ailleurs, le niveau de la moraine rencontrée se situe environ 2 mètres plus bas que prévu au départ. Selon le bureau d'étude, ces deux faits nouveaux - et imprévisibles - sont les facteurs essentiels qui ont provoqué des plus-values en cascade.

La mauvaise qualité du sous-sol a incité les CFF - maître de l'oeuvre pour cette partie des travaux - à exiger une surlargeur du pont-rail, exécuté dans une cellule en palplanches, avec paroi berlinoise renforcée.

Il convient d'ajouter l'obligation de supprimer les 3 drains prévus au départ (qui risquaient de se colmater) pour les remplacer par un radier continu, d'où approfondissement des fouilles et épaissement des bétons pour compenser la sous-pression.

Telles sont, sur le plan technique, les principales raisons du renchérissement intervenu.

D'autres raisons non techniques s'y sont associées, tel que l'allongement des travaux dans le temps, suite aux lenteurs de la procédure d'expropriation, dont les résultats ne sont pas encore connus à ce jour.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons tenté de ventiler ci-après le montant de Fr. 4'103'000.- que nous sollicitons, en fonction des divers facteurs ayant engendré cette augmentation :

1^o) Plus-values dues à la qualité du terrain (limon fluent)

<u>Pont CFF</u> :	tirant d'ancrage, surlargeur du pont, terrassement, palplanches	Fr. 528'000.-
<u>Routes</u> :	terrassements, remblayage des bordures, revêtement chaussée	Fr. 57'000.-
	palplanches et butonnages	Fr. 498'000.-
	béton armé	Fr. 219'000.-
	Prix au 31.8.1980	Fr. 1'302'000.-
		=====

2^o) Plus-values dues aux sous-estimations

<u>Pont-CFF</u> :	pontonnages des quais, installation de chantier (dont Fr. 49'500.- passerelle prise en charge par les CFF)	
	raccordements	Fr. 363'000.-

Report :	Fr.	363'000.-
Installations des chantiers	Fr.	188'000.-
Collecteur EC+EU côté lac	Fr.	109'000.-
Déplacement conduites existantes	Fr.	233'000.-
Prestations des CFF (ralentissements des trains, etc.)	Fr.	309'000.-
Honoraires ingénieurs :	Fr.	226'000.-
Factures diverses non comprises dans le projet, payées par la Commune	Fr.	<u>48'000.-</u>
Prix au 31.8.1980	Fr.	1'476'000.- =====

3°) Plus-values liées aux expropriations

Hausse du prix des terrains expropriés (2061 m ²)	Fr.	70'000.-
Indemnités diverses et servitudes (évaluation)	Fr.	250'000.-
Arbres et plantations, clôtures	Fr.	30'000.-
Achat supplémentaire de terrain (parcelles 173 + 174) (2518 m ²)	Fr.	<u>550'000.-</u>
Prix au 31.8.1980	Fr.	900'000.- =====

4°) Hausses effectives et supputées des prix
du 31 août 1980 (date du devis estimatif)
au 31 décembre 1984 (date présumée de fin du chantier)Taux moyen 5% par année

Pont CFF	Fr.	179'000.-
Installations de chantiers	Fr.	46'000.-
Terrassements et remblayages des bordures	Fr.	104'000.-
Revêtement chaussée	Fr.	92'000.-
Palplanches + butonnages	Fr.	125'000.-
Béton armé	Fr.	262'000.-
Collecteurs EC + EU côté lac	Fr.	37'000.-
Glissières de sécurité, barrières, éclairages	Fr.	<u>192'000.-</u>
	Fr.	1'037'000.-

	Report	1'037'000.-
Déplacements conduites existantes	Fr.	90'000.-
Frais annexes	Fr.	20'000.-
Honoraires	Fr.	98'000.-
Factures à payer directement par la Commune	Fr.	24'000.-
		Fr. 1'269'000.-
		=====

RECAPITULATION

Préavis 37/80 du 13.10.1980	Fr.	5'425'000.-
Plus-values dues à la qualité du terrain	Fr.	1'302'000.-
Plus-values dues aux sous-estimations	Fr.	1'476'000.-
Plus-values liées aux expropriations	Fr.	900'000.-
Hausses effectives et supputées	Fr.	1'269'000.-
		Fr. 10'372'000.-

./. subsides :

- CFF	Fr.	1'254'000.-	
- Reprise des barrières automatiques	Fr.	38'500.-	
- Passerelle	Fr.	49'500.-	
- Etat de Vaud	Fr.	700'000.-	
- Office fédéral des routes	Fr.	756'000.-	Fr. 2'798'000.-
			Fr. 7'574'000.-
./. crédit demandé le 13.10.1980			Fr. 3'471'000.-

Crédit supplémentaire demandé	Fr.	4'103'000.-
		=====

Il est juste de signaler que du fait de l'extension de l'expropriation à la totalité des parcelles Nos 173 et 174, la Commune se trouvera propriétaire d'environ 2'500 m² supplémentaires, poste qui représente à lui seul environ Fr. 550'000.-

Considérant néanmoins l'ampleur des dépassements, il va sans dire que la Municipalité va tout mettre en oeuvre pour tenter d'obtenir, au profit de la Commune, une reconsidération des subsides alloués.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

./.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 26/83 concernant une demande de crédit supplémentaire de Fr. 4'103'000.- pour la suppression du passage à niveau et son remplacement par un passage inférieur,
lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

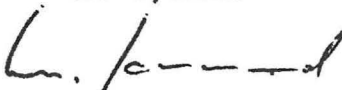
- 1/ d'approuver le préavis No 26/83 concernant une demande de crédit supplémentaire de Fr. 4'103'000.- pour la suppression du passage à niveau et son remplacement par un passage inférieur.
- 2/ d'accorder un crédit supplémentaire de Fr. 4'103'000.- pour ces travaux.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 4'103'000.- aux conditions les plus favorables du moment.
- 4/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 345'000.- par année au titre d'amortissement de l'emprunt, calculé par annuités fixes, compte tenu d'un intérêt moyen de 5%. Ce montant représente la différence entre l'annuité totale de Fr. 492'950.- et le montant de Fr. 147'750.- déjà accordé le 13 novembre 1980.
- 5/ de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 252'500.- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.
- 6/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 6'000.- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mai 1983 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire adjointe


M. Jaccard


S. Savary

